

LA VILLE EN DÉBAT Jean-Luc Heimbürger, président de la chambre de commerce et d'industrie du Bas-Rhin

Quand zone d'activités rime avec emplois

« L'Eurométropole Strasbourg veut-elle encore de l'industrie sur son territoire ? » s'interroge, dans une tribune adressée aux DNA, Jean-Luc Heimbürger, le président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Strasbourg et du Bas-Rhin. En réponse à la prise de position des écologistes Alain Jund et Jacques Fernique (DNA du 22 juin 2013).

PAR JEAN-LUC HEIMBURGER

« **G**aspillage ! Tel est le terme utilisé par Messieurs Jund et Fernique pour qualifier l'aménagement de terres agricoles en une zone d'activités destinée à accueillir des entreprises et de nouveaux emplois (ZA de Fegersheim-Lipsheim). Créer des emplois dans la CUS n'est pas seulement une urgence. Avec un taux de chômage de 10,3 %, c'est un devoir collectif. Nous devons être en capacité d'offrir à nos concitoyens le premier des besoins : un emploi, un salaire. Le combat pour la croissance et pour l'emploi ne pourra être gagné que si, au-delà des divergences politiques et des alternances, nous créons un territoire favorable au développement des entreprises qui y sont implantées et attractif pour celles que nous voulons voir s'installer chez nous, et non chez nos voisins.



Jean-Luc Heimbürger, le président de la CCI du Bas-Rhin.

PHOTO DNA - JEAN-CHRISTOPHE DORN

Or, dans la concurrence qui se joue aujourd'hui entre les régions ou les métropoles pour attirer de nouvelles activités économiques, la disponibilité de terrains dédiés à l'implantation d'entreprises est une condition primordiale. De la même façon que la CUS entend

renouer avec la croissance démographique en multipliant des opérations de construction de logements, largement soutenues par Messieurs Jund et Fernique, de même est-il impératif d'aménager des zones d'activités pour s'inscrire dans une dynamique de développement économique.

Tout comme l'écologie, l'environnement économique est un écosystème, déstabilisé si l'une de ses composantes fait défaut.

Pourtant, les propos de Messieurs Jund et Fernique démontrent que ces réalités leur ont échappé. Au cours des 20 dernières années, la consommation foncière pour créer des zones d'activités s'est réduite de moitié à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg (SCOTERS). On pourrait évidemment se réjouir de cette saine gestion de l'espace si derrière ce chiffre ne s'en cachait pas un autre : depuis le début des années 2000, le nombre de salariés de l'industrie a diminué de 24 % sur le territoire de la CUS. Si la CCI partage la nécessité d'une consommation maîtrisée des espaces, elle rappelle également que la première condition pour conserver

ses entreprises et en accueillir de nouvelles est de disposer d'une offre foncière aussi diversifiée que l'est notre tissu économique : les entreprises industrielles, artisanales, de services, commerciales font la force de notre économie. Il nous faut pouvoir les accompagner dans leur « parcours résidentiel » et leur offrir des terrains adaptés à leur développement, extension, mutation. Or, depuis plusieurs années, l'offre foncière disponible sur le territoire de la CUS se résume à quelques parcelles de taille limitée. C'est un handicap majeur pour l'Eurométropole Strasbourgeoise, flagrant lorsqu'on la compare aux autres métropoles françaises.

Autre élément : le taux de réoccupation des terrains et bâtiments à vocation économique est en moyenne de 80 %. Contrairement à ce qu'écrivent Messieurs Jund et Fernique, une partie des espaces et bâtiments non réinvestis par les entreprises est réhabilitée dans le cadre d'opérations de logements. Les exemples sont nombreux : les anciens sites des brasseries de Schiltigheim, de Steelcase, de Clestra, de la Seita... Autant d'espaces à

l'origine dédiés à des activités économiques et qui abritent ou abriteront prochainement de véritables quartiers urbains. Si certaines entreprises ferment des sites pour des motifs économiques, d'autres prennent la décision de transférer leurs activités parce que leur environnement est devenu de plus en plus contraint. Construction de zones d'habitat en proximité immédiate générant des conflits de voisinage, dégradation des conditions d'accessibilité, impossibilité à trouver des terrains adaptés proches du site historique... Autant de raisons qui poussent les entreprises à s'éloigner du cœur de l'agglomération et à s'implanter en première ou en deuxième couronne, voire plus loin, sur des terres agricoles aménagées en zones d'activités...

Où doivent s'implanter les entreprises ?

La boucle est ainsi bouclée : au cœur de nos villes, les entreprises dérangent, mais leur implantation en zone périurbaine ou rurale est contestée ! Que l'on nous dise alors où, idéalement, doivent s'implanter les entreprises. Peut-être tout simplement de l'autre côté du

Rhin...

Dans cette période de grande incertitude économique, Strasbourg a besoin d'entreprises industrielles et d'un tissu industriel fort pour au moins 4 raisons : pour répondre à l'enjeu d'innovation, pour répondre aux défis environnementaux qui requièrent innovation technologique et réponse industrielle, pour préserver nos compétences et offrir des débouchés à nos jeunes diplômés mais aussi aux populations à faible niveau de qualification, pour préserver les activités tertiaires dont les principaux clients sont industriels.

Ne pas opposer écologie et économie

Au-delà des querelles idéologiques, cessons une fois pour toutes d'opposer écologie et économie. La CCI et les entreprises ont depuis longtemps intégré les enjeux environnementaux et œuvrent au quotidien pour la préservation des ressources.

La ville de demain sera, certes, peut-être celle où l'on pourra se divertir, flâner, cultiver et se cultiver, respirer, rêver mais devra aussi, et avant tout, être celle où puissent se créer des entreprises et des emplois. » ■

Multiservices
Des professionnels à domicile